



Le 22 décembre 2015

Mesdames et Messieurs les Membres
du CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : DL/MHM – 732/2015

Objet :

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2015 A 18 H 00 A LA MAIRIE

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, Mme DUBARBIER-GOROSTIDI, M. ANIDO, Mme ORIVE, M. LALANNE, Mme DOSPITAL, M. GOUAILLARDET, Mme IDIARTEGARAY-PUYOU, M. PERROT, Mme MOULLARD, MM. IBARLOZA, COSTE, Mme ORMAZABAL, M. HIRIGOYEMBERRY, Mme CANET-MOULIN, MM. ERRANDONEA, MURVIEDRO, Mmes UGARTEMENDIA, SANCHEZ, MM. URANGA, DUHALDEBORDE, ROSENCZVEIG, Mmes DUGUET, LARRASA, M. ALDANA DOUAT.

PROCURATIONS : M. VIDOUZE à M. MURVIEDRO, Mme BERGARADELCOURTE à M. DUHALDEBORDE.

ABSENTES : Mmes ANCIZAR, TAPIA.

Convocation du 19 novembre 2015.

Sous la Présidence de M. Guy POULOU, Maire.

Monsieur le Maire :

Avant d'aller plus loin, je voudrais rendre hommage à Messieurs TRAVAGLINI, DUHALDE et MINTEGUI, trois anciens élus disparus récemment.

Dominique DUHALDE et Pierre TRAVAGLINI ont tous les deux été Adjoint au Maire de 1989 à 2001, et Ramuntxo MINTEGUI élu de l'opposition au sein du Conseil Municipal de 2002 à 2014. Je salue au passage son courage dans son combat contre la maladie. Nos pensées accompagnent leurs familles et leurs proches dans cette douloureuse épreuve.

M. ALDANA DOUAT :

« Je voudrais prendre la parole avant de commencer le Conseil Municipal, si vous me le permettez. »

Monsieur le Maire :

Pas longtemps parce que la séance va être sérieuse.

M. ALDANA DOUAT :

« Cela va être très succinct. C'est pour vous faire part de notre décision de Ziburu Bizi de nous scinder avec la liste Ciboure Pour Tous. Vous l'avez su publiquement, c'est sorti dans la presse. On voulait le souligner, et à partir d'aujourd'hui, Leire LARRASA et moi-même ne ferons plus partie de la liste Ciboure Pour Tous / Ziburu Bizi. »

Monsieur le Maire :

M. DUHALDEBORDE, vous vouliez dire un petit mot vous aussi au sujet des deux Conseillers qui appartenait à votre groupe ?

M. DUHALDEBORDE :

« Merci Monsieur le Maire. Oui, pour Pierre TRAVAGLINI et Dominique DUHALDE, et puis un mot également pour Ramuntxo. Donc Dominique DUGUET avait déjà évoqué sa mémoire la dernière fois. Je me souviens que mon père a été l'un des témoins de mariage des parents de Ramuntxo MINTEGUI. Juste un petit mot pour réunir ces trois élus qui ont été des élus très sérieux, très travailleurs, dans le même hommage, et assurer évidemment leurs épouses et leurs familles de notre plus profonde et cordiale sympathie. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

Merci M. DUHALDEBORDE.

M. LALANNE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I/ Affaires Générales

1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2015

2/ Mise aux normes de pistes Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)

3/ Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

II/ Questions diverses.

.../...

I/ Affaires Générales

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le Maire :

Y-a-t'il des remarques à faire sur ce Procès-Verbal ?

Mme DUGUET :

« Oui, Monsieur le Maire, j'ai une petite remarque. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir retirer les propos que vous avez tenus en page 21, en haut de la page « Ah, mais vous avez un dossier en cours vous à l'urbanisme. Vous ne voulez pas que votre voisin construise. » Pour moi, il s'agit d'allégations qui portent à croire à un mélange d'intérêts personnel et municipal, dont vous ne pouvez d'ailleurs apporter la preuve puisque totalement fausses. J'ai de bonnes relations avec mon voisin, et je ne comprends pas ce que vous vouliez apporter au débat sur la création d'un emploi de responsable du service d'Urbanisme. De plus, cela porte atteinte à ma vie privée. Je souhaite donc que ces propos soient retirés. »

Monsieur le Maire :

Bien. Je les retire volontiers, mais je croyais vous avoir vue au service de l'Urbanisme, venir réclamer contre le permis de construire de votre voisin. J'ai dû me tromper.

Mme DUGUET :

« Oui, Monsieur le Maire, vous vous êtes trompé. »

Monsieur le Maire :

Dites-moi que je me suis trompé.

Mme DUGUET :

« Voilà, vous vous êtes trompé, Monsieur le Maire, je souhaite que ces propos soient retirés. »

Monsieur le Maire :

Je les retire, avec plaisir...

Mme DUGUET :

« Merci beaucoup Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

... mais par contre, vous, vous retirez ceux que vous proférez, ce n'était pas une séance publique, mais vous retirez ceux que vous proférez lors de la Commission d'Urbanisme.

Mme DUGUET :

« A quel sujet ? »

Monsieur le Maire :

Je ne vous le dirai pas ici, personne n'est au courant, mais je vais vous le dire en face à face pendant la Commission d'Urbanisme et je vous répondrai.

Mme DUGUET :

« *D'accord Monsieur le Maire.* »

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2015, sous réserve de la modification demandée par Mme DUGUET et acceptée par Monsieur le Maire.

2) MISE AUX NORMES DE PISTES DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE (DFCI) (DELIBERATION N° 79/2015)

Rapporteur : Monsieur GOUAILLARDET

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un projet d'équipement de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) comprenant :

- La mise aux normes de pistes existantes dégradées sur 2 670 m,
- La création de 2 places de retournement,
- Le broyage de pare-feu sur 6 000 m².

Le projet est situé sur les parcelles cadastrales n° F 515, 519, 520 et 497 appartenant à la Commune et relevant du Régime Forestier depuis 1850.

Le montant du projet s'élève à 36 010 € H.T., soit 43 212 € T.T.C.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté pour un montant de 36 010 € H.T., soit 43 212 € T.T.C., maîtrise d'œuvre incluse,
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique d'un montant de 28 808 € représentant 80 % du montant des travaux prévisionnels,
- **S'ENGAGE** à financer sur ses fonds propres ou par emprunt la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention,
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de l'équipement créé,
- **DESIGNE** l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commentaires :

M. ANIDO :

Je crois qu'on était en litige avec un riverain de cette propriété-là, et j'aimerais savoir où on en est, et l'évolution des attaques en tribunaux que l'on a eues.

M. GOUAILLARDET :

C'est vrai qu'un des propriétaires qui habite la ferme Manttu Baïta, depuis plusieurs années nous met en difficulté sur l'exploitation de notre forêt communale en prétendant que le sentier d'exploitation qui passe devant sa maison et sur une partie de sa propriété est un chemin qui ne comprend pas de servitude. Pour pouvoir organiser librement notre

droit sur la gestion communale, nous avons porté l'affaire devant les tribunaux, M. IRAZOQUI a été condamné en première instance en décembre l'année dernière, il a fait appel de la décision, et la condamnation a été confirmée en appel. Donc aujourd'hui, M. IRAZOQUI se doit de laisser un libre passage sur le sentier qui mène à cette forêt communale et qui passe, pour ceux qui connaissent un peu le territoire, ou qui amène au col des Escarga, c'est cette piste-là qui, par le fait de l'entêtement de M. IRAZOQUI, est restée pendant trop longtemps mal entretenue. Aujourd'hui donc des travaux s'imposent, notamment pour permettre aux véhicules incendie de pouvoir accéder en toute sécurité à ce domaine.

Monsieur le Maire :

Et aux Eaux et Forêts aussi, enfin à l'Administration.

M. GOUAILLARDET :

Oui également aussi à l'Administration des Eaux et Forêts concernant l'exploitation des plantations.

M. DUHALDEBORDE :

« Cela se situe où exactement ces parcelles ? »

M. ANIDO :

A la Montagne de CIBOURE.

Monsieur le Maire :

Devant Trabenia, c'est l'accès à la Montagne de CIBOURE.

M. DUHALDEBORDE :

« Quand vous dites 80 % d'aide, est-ce que c'est le Conseil Départemental que vous sollicitez ? »

Monsieur le Maire :

Et l'Agglomération aussi.

M. GOUAILLARDET :

Non ceux sont des financements européens qui seront mis en œuvre concernant la protection contre l'incendie. C'est dans le cadre de la sécurité des agents de lutte contre l'incendie que cette piste va être rénovée, avec des subventions européennes.

Ensuite, l'Agglomération intervient souvent pour compléter la part restante.

M. DUHALDEBORDE :

« Sur quels fonds européens ? Cela ne fait rien.

Dernier point : est-ce qu'il y a d'autres mises aux normes de pistes à envisager dans les mois à venir ou pas ? »

Monsieur le Maire :

Non, cela c'est à la demande essentiellement des Eaux et Forêts et des Services d'Incendie, mais cela nous amène jusqu'à la propriété de CIBOURE.

M. LAHOURNERE :

En fait, il y avait un dossier qui accompagnait cette délibération à remplir et à remettre demain à l'Office National des Forêts, et c'est une demande de subvention « Prévention des dommages causés par les incendies (dispositif 8.3.A du Programme de Développement Rural 2014-2020 de la Région Aquitaine), dans le cadre du fonds européen. Parce que c'est la Région Aquitaine qui gère les fonds européens.

3) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (DELIBERATION N° 80/2015)

Le texte suivant, figurant dans le rapport de présentation envoyé aux membres du Conseil Municipal, n'a pas été lu lors de la présente séance :

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale visant à simplifier et rationaliser les institutions locales.

Conformément à l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Ce projet de Schéma se compose de propositions de modifications de périmètres et de fusions d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre dont le seuil a été relevé de 5 000 habitants à 15 000 habitants, ainsi que de propositions de dissolutions et transformations de périmètres de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Par courrier reçu en Mairie le 2 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques sollicite l'avis de la Commune sur ce projet de SDCI afin d'émettre, dans un délai de deux mois, un avis consultatif simple, ne revêtant pas à ce stade de portée décisionnelle.

La procédure prévoit ensuite la transmission par le Préfet d'un nouveau projet de Schéma à la Commission Départementale assorti des avis des Conseils Municipaux. La CDCI aura alors 3 mois pour se prononcer et apporter des éventuels amendements sur le projet de Schéma, qui sera ensuite arrêté par le Préfet. Les Conseils Municipaux seront alors saisis à nouveau pour se prononcer de manière définitive sur le projet de périmètre.

Au terme de cette procédure, les arrêtés de fusion, de modification de périmètre ou de dissolution seront pris avant le 31 décembre 2016, pour une entrée en vigueur au 01 janvier 2017.

Ainsi, aujourd'hui ce projet de Schéma prévoit notamment pour ce qui concerne le territoire de la Commune :

- *la fusion des 10 Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération à*

fiscalité propre existant sur le territoire Pays Basque, notamment la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque, en une Communauté d'Agglomération Pays Basque regroupant 158 Communes,

- *la suppression du Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets de la Côte Basque Sud,*
- *la suppression du Syndicat Intercommunal de la Baie de Saint Jean de Luz et Ciboure,*
- *la suppression du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et Urrugne,*
- *la suppression du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires de Ciboure et Urrugne,*
- *la suppression du Syndicat Intercommunal pour le Soutien à la Culture Basque.*

Les compétences des Syndicats ci-dessus ont vocation à être transférées et exercées par un établissement public de coopération à fiscalité propre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'évolution de périmètre de l'Agglomération Sud Pays Basque, composée de 12 Communes, à une Agglomération Pays Basque regroupant 158 Communes, ainsi que sur la modification proposée concernant les Syndicats dont la Commune est membre.

Monsieur le Maire :

M. LAHOURNERE va vous faire une présentation que j'espère très synthétique du projet de Monsieur le Préfet.

M. LAHOURNERE :

Merci Monsieur le Maire.

M. LAHOURNERE commente ensuite point par point le Power Point projeté (document joint).

Monsieur le Maire :

Plusieurs Syndicats ont déjà délibéré. Je vous propose donc que nous nous prononcions d'abord sur ce deuxième point, la modification proposée concernant les Syndicats dont la Commune est membre, et ensuite nous évoquerons la création d'une Agglomération unique à l'échelle du Pays Basque.

Je vous propose d'émettre un avis défavorable puisque ces Syndicats ont déjà émis un avis défavorable pour la suppression des Syndicats suivants.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur la modification proposée concernant les Syndicats suivants et demande le maintien :**
 - du Syndicat Intercommunal de la Baie de Saint Jean de Luz et Ciboure, afin de pouvoir assurer les compétences de développement du port de plaisance et des plans d'eau, la réhabilitation de la presqu'île des Récollets, et la gestion du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, qui ne seraient pas assurées par la future Agglomération Pays Basque,

- du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelles et Primaires de Ciboure et Urrugne, afin de continuer à gérer le groupe scolaire de Socoa, quartier situé sur le territoire de Ciboure et d'Urrugne, avec une certaine proximité gage d'une bonne connaissance du terrain de la part du gestionnaire, ce qui semble plus compliqué si celui-ci se trouve à une trop grande distance,
- du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de l'Untxin et de Voirie de Ciboure et Urrugne, afin de pouvoir assurer l'aménagement et l'entretien de la voirie de ce quartier, et la gestion du VVF, propriété du Syndicat, qui ne seraient pas assurés pas la future Agglomération Pays Basque.

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : Mmes DUGUET, LARRASA, M. ALDANA DOUAT.

Abstentions : M. DUHALDEBORDE, Mme BERGARA DELCOURTE, M. ROSENCZVEIG.

Commentaires :

Monsieur le Maire :

Pour ce qui concerne le Syndicat Intercommunal pour l'Elimination des Déchets de la Côte Basque Sud (SIED), sa suppression sera effective de toute façon au 1^{er} janvier 2017. En effet, la loi prévoit que la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés deviennent une compétence obligatoire de l'Agglomération.

Au niveau de l'Agglomération Sud Pays Basque, des études ont été entreprises depuis deux ans au moins, une dernière étude pour mettre à jour les chiffres, proposer les transferts des employés, donc là de toutes façons c'est transféré, mais reste à savoir où c'est transféré, ou au Syndicat SIED à l'Agglomération Sud Pays Basque, ou à la grande Agglomération.

Je vous laisse vous exprimer sur la proposition d'émettre un avis défavorable sur les trois principaux Syndicats dans lesquels la Commune de CIBOURE est partie prenante, sachant, comme je vous le dis, que les Comités Syndicaux ont délibéré pour conserver ces compétences. Mais on doit en délibérer nous-mêmes ici. Y-a-t'il des remarques ?

M. DUHALDEBORDE :

« J'ai trouvé que le dossier était un peu vide, pour nous qui ne sommes pas à l'intérieur de ces Syndicats. Je me suis demandé mais, l'Administration, donc le Préfet de ce Département, a dû vous adresser un courrier pour vous dire qu'il vous recommande ou qu'il vous demande d'aller vers la suppression d'un certain nombre de Syndicats. Dans les 195 pages des Services de l'Etat sur le projet d'EPCI unique, il y a une page, 75, sur les Syndicats maintenus. Ceux-là n'en font pas partie. Alors, je me suis dit, les Maires ont dû recevoir de l'Administration un courrier avec un argumentaire pour dire : voilà pourquoi on vous demande, Monsieur le Maire, d'aller avec vos collègues concernés, URRUGNE parfois, SAINT JEAN DE LUZ parfois, vers la suppression. La rationalisation du paysage intercommunal français c'est une histoire ancienne qui prévalait également les années précédentes. Quand on regarde la loi réforme des collectivités territoriales votée en 2010, il y avait une forte demande de rationalisation,

c'est-à-dire que, ce qui est important, ce n'est pas empêcher, on n'est pas là pour évidemment que les Communes ne puissent pas réaliser un certain nombre d'actions, on est là pour rationaliser l'action. C'est-à-dire que les Communes ne peuvent pas transférer une même compétence à deux structures intercommunales. Et donc, là, si l'Administration vous demande d'aller vers la suppression de ces Syndicats, c'est, j'imagine, parce qu'elle se dit que, déjà avec l'intercommunalité qui existe, et à fortiori, ce n'est pas fait encore, avec celle qui pourrait arriver au 1^{er} janvier 2017, cela ferait doublon et donc il faut se séparer du Syndicat existant. En plus, il faut appliquer les règles de conduites qui sont prévues par la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la loi NOTRe, qui date d'août dernier, et qui dit les choses très clairement : il y a trois règles. Il y en a deux importante : c'est quand un Syndicat Intercommunal a le même périmètre qu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ou quand un Syndicat Intercommunal a son périmètre qui est à l'intérieur du périmètre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, l'EPCI à fiscalité propre, en l'occurrence soit l'Agglomération actuelle soit l'Agglomération à venir, s'impose par rapport au Syndicat précédent, au Syndicat en cours.

Je me suis dit, il n'y a pas d'explication, pourquoi... il ne s'agit pas évidemment de se retrouver sans rien, sans les Syndicats qui existent aujourd'hui, et sans éventuellement l'Agglomération d'aujourd'hui et l'Agglomération de demain, parce que l'Agglomération de demain, on ne saura qu'au printemps prochain si elle va voir le jour ou pas.

Donc je me disais, l'Administration a dû informer le Maire de CIBOURE, comme ses collègues autres Maires, pour lui donner les arguments concernant cette suggestion, cette demande même de suppression d'un certain nombre de Syndicats Intercommunaux actuels. »

Monsieur le Maire :

Je pense que cela fait partie des Syndicats orphelins, mais le but essentiel de la réforme n'était pas de tailler dans le vif, le but essentiel était de faire des économies. Or, les délégués de ces trois Syndicats ne touchent aucune indemnité, cela ne changera absolument rien sur le plan financier. Donc, je pense que le Préfet peut accepter de prendre ceux-là...

M. DUHALDEBORDE :

« Je l'avais noté, c'est important. Cet aspect financier est important, je l'avais noté pour CIBOURE, pour les Syndicats. J'avais noté cela. Ce n'est pas ça qui provoque, je pense, cette démarche, mais c'est vrai qu'on a connu dans le passé, un passé assez récent, des élus, de qualité certainement, qui trustaient les Syndicats et qui, évidemment, chaque mois avaient une indemnité non négligeable d'ailleurs... »

Monsieur le Maire :

Je vous rassure, ce n'est pas le cas.

M. DUHALDEBORDE :

« J'ai connu des élus, et d'ailleurs j'ai eu du mal à essayer de faire comprendre que « Madame la Présidente vous ne pouvez plus continuer à présider, il y a une Agglomération qui a été créée et... » et donc elle était tellement attachée évidemment à sa mission, pour ne pas dire autre chose, qu'elle n'avait pas envie de s'en défaire de ces Syndicats. Mais là, évidemment, je savais ce que vous avez dit, et vous avez bien fait

de le rappeler : il n'y a pas d'indemnité. Donc ce n'est pas cette question, c'est une question de rationalisation. Il ne faut pas qu'il y ait deux intercommunalités compétentes pour s'occuper d'actions qu'une Commune, CIBOURE en l'occurrence, a eu l'intention de transférer et a l'intention de transférer encore. Mais c'est vrai que les explications nous manquent là. »

Monsieur le Maire :

Là ceux sont de tous petits Syndicats : pour l'école de Socoa, le siège est à CIBOURE, pour le Syndicat d'entretien de la Basse Vallée de l'Untxin, le siège est à URRUGNE, et pour le Syndicat de la Baie, le siège est à SAINT JEAN DE LUZ. Donc, vraiment, on est en plein dans la proximité, et quoi de mieux pour gérer nos Syndicats que des délégués de nos trois Communes ?

Mme DUGUET :

« Je voudrais intervenir. Je vais faire plus court. Moi je suis pour cette suppression puisque de toute façon nous, en tant qu'opposition au Conseil Municipal, quel que soit notre statut, nous sommes absents des débats. Des débats tant aussi bien dans les Syndicats qu'à l'Agglomération. Donc j'estime que de toute façon, dans un premier temps, que ce soit géré par ces petits Syndicats ou géré par l'Agglomération Pays Basque, je préfère que ce soit géré par l'Agglomération. Toujours aussi dans cet esprit de mutualisation afin de rentabiliser toutes ces gestions. Justement vous parliez des routes, effectivement, je ne vois pas pourquoi cela ne partirait pas... »

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de route.

Mme DUGUET :

« Oui, la Basse Vallée de l'Untxin, la voirie... Ou alors, ce qu'on peut faire, c'est-à-dire puisque le Préfet propose de les intégrer dans l'Agglomération, c'est qu'après par la suite vous demandiez une délégation pour gérer certains dossiers. Mais à l'heure actuelle, je ne vois pas l'intérêt de maintenir ces trois Syndicats. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Monsieur le Maire :

Maintenant, on va passer au grand débat. Cela concerne la fusion des 10 Intercommunalités existantes sur notre territoire en une seule entité, une Agglomération du Pays Basque.

Je souhaite, s'il vous plait, savoir maintenant quelles sont les personnes qui vont vouloir s'exprimer sur ce sujet, cela nous permettra de mieux organiser nos débats : Iñaki, Jean-Jacques, Mme DUGUET, Mme LARRASA, M. DUHALDEBORDE et M. ALDANA.

Mme DUGUET, vous avez la parole, commencez : 10 minutes.

Mme DUGUET :

« Merci Monsieur le Maire. »

M. DUHALDEBORDE :

« Vous ne la prenez pas d'abord ? »

Monsieur le Maire :
Non je parlerai à la fin.

Mme DUGUET :
« Ce n'est pas logique qu'un Maire ne s'exprime pas en premier. C'est vous qui nous avez convoqués, Monsieur le Maire, donc on est très attentif à ce que vous aimeriez que... »

Monsieur le Maire :
Je n'en doute pas. Donc ça y est ? Vous vous êtes exprimée ? Le suivant c'était, dans l'ordre, Mme LARRASA. Vous avez la parole.

Mme DUGUET :
« Mais j'ai des choses à vous dire, j'ai préparé un texte. »

Monsieur le Maire :
Je croyais que vous aviez tout dit.

Mme DUGUET :
« Monsieur le Maire, c'est vous qui nous convoquez, donc c'est à vous de nous dire ce que vous en pensez. Ce serait plus simple. »

Monsieur le Maire :
Les débats sont menés par le Maire, donc...

Monsieur DUHALDEBORDE :
« Juste une suggestion : si on fait comme ça, avec votre permission, on parlera deux fois : maintenant, ensuite vous, et peut-être nous après. »

Monsieur le Maire :
Non, on parle tous une fois et je vous présente la délibération.

M. DUHALDEBORDE :
« Vous avez dit 10 minutes en tout. »

Monsieur le Maire :
Oui en gros, je n'ai pas de chronomètre.

M. DUHALDEBORDE :
« Cela aurait été plus logique qu'on commence par vous. »

Monsieur le Maire :
Je vous ai entendu à l'Agglomération, M. DUHALDEBORDE, et vous êtes exprimé très longtemps. Mais je ne vais pas vous brider ici.

M. DUHALDEBORDE :
« Monsieur le Maire, si vous avez observé mes prises de parole à l'Agglomération, je crois que ce n'était que la deuxième depuis 12 mois. »

Monsieur le Maire :

Oui, je vous rends justice, c'est vrai. Mais là cela valait la peine.

Il vous reste 9 minutes Mme DUGUET.

Mme DUGUET :

« Non, je garde ma minute prévue par vous-même.

Donc, Monsieur le Maire, le contexte, vous l'avez déjà dit, je vais survoler le contexte, puisque notre position se situe dans le cadre de la loi NOTRe votée le 7 août portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République. La Région et le Département perdent la clause de compétence générale. Les Régions héritent de compétences principalement dans le cadre de leur qualité nouvelle de collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique et le domaine des transports. Les Départements gardent la gestion des collèges, du social de la voirie départementale. Les intercommunalités, elles, sont renforcées dans leurs compétences, je ne vais pas les lister. Il y a une évolution des périmètres des EPCI et un dégraissage donc des multiples Syndicats Intercommunaux, et nous venons d'en voir l'exemplaire il y a quelques minutes.

Donc, le Préfet représentant de l'Etat est chargé de l'application de ces directives édictées par la loi. Il doit définir de nouveaux périmètres et mettre en œuvre ces nouvelles structures.

Concernant le 64, le Préfet nous propose, au Pays Basque, un EPCI Pays Basque regroupant donc les 158 Communes Basques, en lieu et place des 10 EPCI existants et les 95 Syndicats Intercommunaux étant réduits à 10.

Nos avis et remarques :

Ce que l'on nous propose finalement ce soir c'est un avis consultatif sur un projet. Comme tout projet, et cela est bien, tout n'est pas bouclé. Ce qui est une bonne chose en soit. On nous aurait présenté un dossier tout ficelé, nous aurions levé les bras au ciel pour invoquer le manque de concertation. Mais cela nous permet de débattre, de proposer des amendements, d'apporter des critiques constructives. Certains pensent que cela va trop vite, alors qu'un projet au départ basé sur un Département, ensuite sur une collectivité à statut particulier réclamée par les élus, notamment le Conseil des Elus du Pays Basque, ainsi que par une bonne partie de la population depuis la création des Départements. Le temps donc n'est plus aux petites considérations politiciennes. Cette opportunité que nous propose le Préfet nous semble une occasion à saisir, elle rentre dans le cadre des institutions de notre République, elle répond à un besoin économique, social, culturel, touristique, et elle répond également aux aspirations de notre population. Elle doit développer des politiques publiques au service d'une transition écologique et énergétique.

Certains veulent opposer les petites et les grandes Communes, l'urbain et le rural, alors que le Pays Basque est une entité reconnue et pratiquée dans grand nombre de domaines : les médias, les associations de parents d'élèves, etc... même le Département a son annexe sur BAYONNE.

Les habitants du Pays Basque de toute façon n'ont pas attendu cette Agglomération puisqu'ils se sont déjà pris en main dans divers domaines, notamment le domaine économique, et maintenant je pense qu'il est temps de le concrétiser de manière institutionnelle. Si nous ne prenons pas de toute façon cette décision aujourd'hui, une recomposition de l'intercommunalité devra de toute manière être faite, et elle nous sera imposée.

Certains pensent que c'est trop gros. Mais cela existe déjà ailleurs. Il y aura des marques à prendre, certes, il faudra s'adapter à de nouveaux fonctionnements, certes. Ce qui n'est pas mal non plus.

Cet EPCI Pays Basque aura plus de poids dans le contexte de la nouvelle Région, puisqu'il serait le deuxième le plus important derrière BORDEAUX métropole, et serait un interlocuteur direct. Plus le territoire est large, plus la vision et la gestion des projets ou dossiers en seront dynamisés et stratégiques.

On pourrait également analyser les choses à l'envers. Au lieu de parler de l'intérêt de l'EPCI Pays Basque, nous pourrions nous demander si la situation actuelle de gestion à 10 EPCI et 95 Syndicats est concluante, si elle répond à nos besoins, et si elle répond à un aménagement du territoire pertinent et durable, notamment à travers le transport, le tourisme, etc...

Cependant, des points de vigilance et des suggestions. Quatre points : les compétences, l'impôt, le millefeuille, la représentativité ou gouvernance.

Les compétences : bien sûr, il faudra revoir qui fait quoi et comment. M. LAHOURNERE nous a fait un petit topo déjà. On a peur pour nos Communes. Le projet prévoit des retours de délégations de compétences. Certes là aussi il faudra changer de logiciel de pensée, mais concernant la proximité, le ciment, et cela je tiens à le dire haut et fort, le ciment entre le citoyen et l'EPCI reviendra à la Commune.

L'impôt : il faudra veiller à ce que l'impôt ne s'envole pas. Il nous faut un impôt juste et justifié. Maintenant, à la lecture des projections budgétaires dans les documents que Monsieur le Maire a mis à note disposition, on relève que des choix seront faits à la création de cet EPCI au 1^{er} janvier 2017, afin de déterminer la méthode de calcul. Au 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération devient enfin maître de la libre fixation des taux d'imposition. Cela veut dire que nos représentants seront en capacité de réduire ou d'augmenter nos taxes. A eux de défendre les intérêts des contribuables. Inutile d'être trop inquiet sur le sujet, une autre solution peut aussi s'imposer : celle de réduire concernant CIBOURE nos impôts communaux puisque nous sommes au-dessus de notre strate, n'est-ce pas M. PERROT ? J'ai relevé concernant la taxe d'habitation 8,48 € aujourd'hui et 6,19 pour la future EPCI, ce qui est très intéressant pour les locataires, soit 2,29 % en moins. Concernant la taxe foncière, là c'est un petit peu différent, 0 % aujourd'hui et 3,52 pour l'EPCI Pays Basque, soit + 1,23 % pour les propriétaires. Concernant le foncier bâti, c'est nettement moins bien, je vous le concède, + 7,56 %.

Le millefeuille : une Région renforcée, une intercommunalité renforcée, cela nous laisse penser que dans un moyen terme la question de l'existence du Département se posera. Cela nous paraît évident. Il ne s'agit pas d'ajouter une couche supplémentaire au millefeuille administratif déjà cher et peu efficace. Nous avons beaucoup trop d'élus, trop d'instances administratives. A terme, le Département devra disparaître, tout comme le Conseil des Elus du Pays Basque dont Monsieur le Maire est membre et qui, reconnaissons-le, a eu le mérite d'avoir travaillé à la création de ce futur EPCI Pays Basque depuis juillet 2014, et d'avoir planché sur le développement du Pays Basque.

Quatrième point, la représentativité ou la gouvernance : A ces pouvoirs conséquents confiés à ce nouvel EPCI, il est plus qu'essentiel que l'élection des élus se fasse au suffrage universel direct. Par exemple sur le principe de l'élection cantonale. C'est la seule façon de permettre une saine représentativité des populations, sans oublier la parité bien évidemment. Le danger démocratique serait que le pouvoir soit détenu par quelques uns et toujours les mêmes.

En ce qui concerne l'opposition, cela ne nous changera pas grand-chose. Nous n'avons pas accès ni aux Syndicats Intercommunaux, ni aux Commissions de l'Agglomération, n'est-ce pas Monsieur le Maire ?

Je peux concevoir que la majorité n'aimerait pas voir ses pouvoirs dilués dans cette grande entité.

Pour finir, rien à notre avis ne peut s'opposer à ce projet. Il ne s'agit pas d'être dans une posture partisane de parti politique, mais bien de l'avenir de notre territoire, le Pays Basque. Il ne s'agit pas d'en faire un sujet nationaliste, être Basque ou anti Basque, car cette identité nous l'avons déjà pour la majeure partie d'entre nous.

Alors regardons devant et non derrière nous. Oui au sens de l'Histoire, oui à la solidarité de territoire, oui à un développement stratégique, oui à une entité qui nous rassemble, oui à une unicité parce que le Pays Basque est unique. Aussi je dirai « jo aintzina ». Merci. »

Monsieur le Maire :

Merci Mme DUGUET.

Mme LARRASA si vous voulez.

Mme LARRASA :

« Bonsoir. Je vais être beaucoup plus brève.

Je pense qu'on est tous conscients des inquiétudes qu'ont la majorité des élus, notamment au sujet de la gouvernance et de la fiscalité, c'est ce qui s'est débattu dans plusieurs Communes.

Ce sont des inquiétudes qui me semblent légitimes, mais toutefois, il me semble que si l'EPCI unique n'est pas retenu, on sait tous que la loi NOTRe, de toute façon, va imposer une fusion des intercommunalités. Cela veut dire donc que l'on aura 3 ou 4 EPCI qui remplaceront les 10 actuels.

Je pense qu'il faudrait se poser une question toute simple : voulons-nous une intercommunalité unique qui soit assez forte justement dans cette grande Région et qui puisse endosser le maximum de compétences pour défendre correctement les intérêts des habitants du territoire, ou, si on a 3 ou 4 EPCI ici qui ne feront pas le poids face à cette grande Région, et qui plus est, d'après moi, mettraient en concurrence finalement plusieurs parties de ce même territoire ?

Donc je crois que c'est là aussi où il faut se poser la question : un grand EPCI efficace dans cette grande Région, ou plusieurs EPCI finalement qui ne vont rien jouer du tout ? »

Monsieur le Maire :

Votre position était claire.

M. ALDANA.

M. ALDANA DOUAT :

« Je vais essayer d'être bref aussi.

Pour commencer, à mon avis, le débat doit être posé de manière très pragmatique. Dans des débats des gens ont dit que la proposition du Préfet n'était pas parfaite, c'est sûr, elle est imparfaite, comme toute solution. Il n'y a pas de solution parfaite. On ne doit pas aller sur ça déjà. A mon avis, on doit plus peser sur les deux propositions (pour l'instant on en a une, mais on sait très bien qu'il y en a deux), peser les points positifs d'un des projets et les points négatifs, et pareil pour l'autre.

Et là, on voit très bien que la proposition d'un EPCI unique a des faiblesses mais a des forces aussi. C'est là qu'il faut mesurer et prendre le choix de manière pragmatique.

En prenant le point de la gouvernance, c'est sûr que nous, Commune urbaine, nous allons être sous-représentés dans le Conseil Communautaire, c'est certain

actuellement. Il y a des mécanismes qui ont été proposés pour pouvoir rééquilibrer ce déficit de représentativité que nous aurons en créant un bureau avec beaucoup plus de compétences et réduire le Conseil Communautaire au simple du vote du budget annuel et quelques autres compétences qu'on ne pourrait pas lui retirer. Il y a cette proposition qui a été faite, qui est viable, qui est légale et qui peut se mettre en place. Donc les choix se feraient par un pacte politique entre les Communes de l'intérieur qui seraient sur-représentées dans le Conseil Communautaire et les Communes urbaines qui elles seraient en face dans ce bureau, donc c'est un équilibre qui peut être efficace pour répondre aux besoins de tout notre territoire qui est divers et qui a des besoins différents. Après, pour ce débat, on doit prendre un peu de hauteur, sortir de nos débats un peu trop locaux à mon avis, et le prendre de manière globale et avec une vue d'ensemble, et sur le long terme surtout. Parce que là on nous dit de faire un choix pour cette année, mais il faut savoir que ce processus de changement de gouvernance d'administration locale a débuté dans les années 80, il a continué dans les années 2000, là on est dans l'acte III. Il y aura des évolutions. Et sur la gouvernance, on doit être sûr que ce système de gouvernance qui n'est pas parfait, c'est sûr, va évoluer. La tentative a été faite cet été en intégrant dans la loi NOTRe le fait que les élus des Communautés de Communes soient élus au suffrage direct. Ce n'est pas passé, mais c'est sûr que d'ici un délai long ou court il y aura un changement, et les élus des Agglomérations vont être élus au suffrage direct. C'est le sens de l'évolution de l'organisation territoriale.

Comme au début, les élus des Communautés de Communes étaient élus de manière indirecte, ce système d'élection a été critiqué par beaucoup d'élus, parce que c'est sûr qu'une Communauté de Communes, et maintenant elles vont prendre de plus en plus de poids, et on ne pourrait plus gérer des institutions avec tant de pouvoirs avec une représentativité démocratique aussi faible, cela a évolué maintenant depuis 2014 les élus des Communautés de Communes sont élus au suffrage direct. Donc c'est certain que demain pour un EPCI unique ce système aussi va évoluer. Ils n'ont pas réussi cet été parce que le Gouvernement n'a pas eu assez de courage surtout contre le PRG, c'est le PRG qui a fait pression sur cela, mais en 2017 le prochain Gouvernement va essayer de changer ce système, qu'il soit socialiste ou républicain. C'est sûr.

Sur la fiscalité, un autre point très important : c'est sûr, nous Commune urbaine, nos taux sont plus élevés que les Communes de l'intérieur, on a plus d'infrastructures, on a des piscines, on a des stades de foot, de rugby, on construit des logements sociaux, cela pèse plus dans notre budget donc les taux sont plus élevés.

La loi prévoit un lissage possible, parce que l'EPCI demande un taux égal sur tout l'EPCI. L'article 99 de la loi de finance pour 2012 a ouvert la possibilité d'un dispositif de lissage dans le temps, les écarts de taux seront réduits chaque année d'un treizième minimum. Pour notre cas, il est prévu que ce lissage continue jusqu'en 2022 je crois, c'est l'idée qui a été émise, c'est 12 ans maximum, mais l'idée pour notre EPCI serait pour 2022. Cette procédure de lissage pourrait être mise en œuvre par délibérations concordantes des EPCI préexistants, c'est-à-dire avant la fusion, ou par une délibération de l'EPCI résultant de la fusion. Donc ce système de lissage a déjà été mis en place, par exemple en 2001 quand les Communes de BIDART et BOUCAU ont intégré la Communauté de Communes du BAB, la CABAB. BIDART et BOUCAU avaient des taux plus faibles que les Communes du BAB, donc un processus de lissage a été mis pour que les quatre Communes aient les mêmes taux d'imposition.

Ce lissage se fera au détriment des Communes rurales. Ce sont elles qui vont augmenter leurs taux, c'est sûr, mais en même temps, ce sont elles qui se sont prononcées le plus tôt et la plupart favorablement pour l'EPCI unique, parce qu'elles ont beaucoup de choses à gagner. Elles savent très bien que si elles restent toutes

seules, elles sont perdues. Elles savent que pour aller de l'avant elles doivent venir avec nous, car ce sera nous le moteur de cet EPCI. C'est pour cela qu'elles sont prêtes à payer, à augmenter leurs taux d'imposition. Et de toute façon, elles seront obligées. Si on fait un EPCI unique, cela sera obligé, donc il faudra qu'elles le fassent.

Cela serait les points faibles, qui sont des problèmes techniques qui vont être résolus par des solutions techniques.

Les avantages : on a une mutualisation. La mutualisation est par aisance poursuivie par les EPCI. Après, c'est sûr, c'est aux élus de faire leur travail.

Pour quelques chiffres : ce serait un choix de simplification, d'économies et d'efficacité en passant de 354 Conseillers Communautaires à 232, de 73 Vices-Présidents à 15, de 10 Présidents à 1 Président ou à une Présidente, cela serait bien aussi, de 93 Syndicats Mixtes à 22. Le choix de cette organisation dégagerait une manne financière supplémentaire qui n'est pas encore calculée, mais c'est sûr il y aura des économies sur cela, et la mutualisation des moyens permettrait de développer des politiques publiques plus ambitieuses.

Comme Mme DUGUET et Leire l'ont présenté, le fait de faire un EPCI unique entre dans un schéma beaucoup plus grand, plus vaste, donc qui est un principe de simplification de l'organisation territoriale de la République. Donc, là on a vu les Régions ont fusionné et se sont agrandies. Le but c'est à plus ou moins court terme de supprimer le Département, cela aussi cela avait été promis et ils n'ont pas réussi, pas assez de courage, mais cela aussi soyons sûrs que le Département tôt ou tard va disparaître, on est en train de faire une coquille vide de ce Département, et ses compétences vont passer soit à la Région soit aux Agglomérations qui vont être renforcées, au détriment du Département et des Communes. C'est ça la logique.

Dans cette logique-là, on a une grande Région, une Région Aquitaine ++ qui fait, je crois la taille de l'Autriche, alors c'est sûr que demain si on veut défendre les intérêts des habitants de notre territoire, il faut qu'on soit le plus fort possible. Et l'EPCI unique permettrait cela en partie, cela ne réglerait pas... mais en partie, parce qu'on serait la deuxième entité après la métropole de BORDEAUX. On aurait un poids très important, parce qu'il faut surtout penser qu'on n'aura plus le parapluie du Département pour nous défendre. Actuellement, le Département existe, mais qui sait, d'ici dix ans, ce que vont devenir des Départements ? Donc il faut qu'on prévoit tout ça. »

Monsieur le Maire :

Mme DUGUET les a déjà supprimés tout à l'heure.

M. ALDANA DOUAT :

« Je crois que Mme DUBARBIER sera d'accord avec moi : les Départements ont été plus ou moins vidés de leurs compétences, on est en train de faire des coquilles vides, et on va aller pour une suppression. La Droite et la Gauche sont d'accord. »

Mme DUBARBIER-GOROSTIDI :

Juste une toute petite chose. Je suis un peu surprise que vous qualifiez le Département de coquille vide etc... alors que j'ai deux personnes qui se sont engagées sur des élections départementales, je doute un peu de leurs convictions à l'époque pensant qu'elles allaient intégrer une coquille vide.

Mme LARRASA :

« Excusez-moi, mais on a toujours dit quant on faisait du porte à porte et qu'on allait voir les habitants, que c'était malheureux justement de demander aux gens d'aller voter alors qu'on ne savait même pas ce qu'allait devenir le Département. On a toujours eu la tête sur les épaules, et on n'a jamais menti à personne. »

Monsieur le Maire :

La parenthèse est fermée.

M. ALDANA DOUAT :

« Un autre point que je voudrais souligner : CIBOURE est une des dernières Communes à se positionner sur ce sujet-là. On a entendu beaucoup d'élus qui se sont positionnés en faveur : pour l'instant, la plupart des Communes sont favorables, je crois que c'est, pour l'instant 102 Communes favorables, 34 ou 35 on va dire même 40 contre qui représentent 88 000 habitants, et les pour je crois que pour l'instant c'est 160 000 sans compter SAINT JEAN DE LUZ. Je ne veux pas dire qu'on doit être des moutons et suivre tout le monde, mais il faut quand même interpréter ces prises de positions, pas seulement des Communes, de tous les acteurs qui participent au développement de notre territoire, et je vais en citer quelques uns : dans l'emploi il y a la Mission Locale Pays Basque qui s'est positionnée en faveur... »

Monsieur le Maire :

Vite, vite.

M. ALDANA DOUAT :

« Je ne parle pas souvent, je ne suis pas très long normalement. Je prends les 4 minutes restantes de Leire.

Donc, la Mission Locale qui elle est favorable, qui travaille pour l'emploi et surtout avec les jeunes, on a la Chambre de Commerce le 12 octobre 2015, donc les 26 élus de la CCI représentant les 15 666 chefs d'entreprises toutes branches confondues du Pays Basque « se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'intercommunalité unique ». Ils ajoutent, je les cite « nous serions coupables de ne pas saisir cette opportunité. Donc posons-nous la question : pourquoi la Chambre de Commerce est favorable ? Pourquoi la Mission Locale Pays Basque est favorable ?

J'ai lu, je crois que c'était samedi, le Sud-Ouest : « la Chambre des Métiers vote en AG jeudi 26 novembre en faveur de l'EPCI unique avec 6 voix pour 1 contre ». Ils disent que « l'EPCI unique disposerait d'une taille critique qui leur permettrait de bénéficier de plus de moyens pour mettre en place des politiques publiques déficientes au service des artisans. » Le Conseil de Développement du Pays Basque qui s'est prononcé favorablement, le Conseil de Développement du Pays Basque qui est composé de centaines d'acteurs de la vie économique, sociale, culturelle du Pays Basque. Donc on a des Syndicats, on a des organisations patronales comme l'UPA, nous avons les femmes d'entreprises, les régionales des SCOP d'Aquitaine, IUT de BAYONNE, le COL, HABITAT 64, Fédération des Hospitalisations Privées d'Aquitaine, Union Départementale du C.C.A.S. Pyrénées-Atlantiques, etc... Comité Local des Pêches de Bayonne... C'est une liste, je crois qu'il y a 150 membres... »

Monsieur le Maire :

Non, je conteste, mais enfin continuez.

M. ALDANA DOUAT :

« J'ai regardé dans le site du Conseil de Développement.

Comme je disais, des élus de toutes tendances sont favorables, des élus qui dans la vie de tous les jours s'affrontent sur ce sujet la plupart se sont mis d'accord, que ce soient des socialistes, républicains, centre, abertzale, la majorité est d'accord. C'est sûr, il y a des élus qui sont contre, qui sortent l'argument entre autre de la gouvernance, mais il faut dire quand même que ces mêmes élus en 2013 quand on avait le projet de la collectivité territoriale à statut particulier qui n'avait aucun problème de gouvernance, étaient contre, ces mêmes élus qui mènent la bataille contre l'EPCI unique, je ne vais pas les citer, ils sont sortis dans la presse de toute façon la plupart... il faut prendre leur position en 2013 par rapport à la collectivité territoriale à statut particulier, ils étaient contre. Donc les arguments qu'ils sortent sont des excuses parce que ces gens-là, pour la plupart, ce sont des anti-basques primaires et ne veulent pas avoir du Pays Basque, ce sont des jacobins. »

Monsieur le Maire :

Nous y voilà.

M. ALDANA DOUAT :

« Non, ceux-là je dis. »

Monsieur le Maire :

Cela fait un quart d'heure.

M. ALDANA DOUAT :

« Je n'ai pas fini. Je dis que ce n'est pas le cas de tout le monde, mais des élus de BIARRITZ, ANGLET, la plupart... BIDART je le sors du lot, BIDART je ne le mets pas dans la même catégorie, car je ne maîtrise pas bien la situation à BIDART... mais ça vous ne pouvez pas le contester.

Donc, conclusion : à mon avis, le fait de faire un EPCI unique donnerait un sens à ce qui a été fait jusqu'à maintenant, parce que depuis les années milieu 90 tous les schémas ont été faits au niveau Pays Basque, on a fait Conseil de Développement du Pays Basque, Conseil des Elus du Pays Basque en 1995, en 2000 Schéma de Développement Pays Basque 2010, la Mission Locale Pays Basque en 2000, 2005 le Pays Basque 2020, Schéma de Développement, 2004 l'Office Public de la Langue Basque, etc...

C'est mon exposé. Sûr qu'il y a des doutes, il y a eu des doutes... »

Inaudible.

M. ALDANA DOUAT :

Oui je patine, excusez-moi, je ne suis pas aussi doué que vous.

Monsieur le Maire :

Oui mais enfin, allez au but. Vous me citez tous les gens qui sont pour.

M. ALDANA DOUAT :

« Je peux faire mon exposé comme je le veux non ? »

Monsieur le Maire :

Non, je vous ai dit 10 minute, on en est à un quart d'heure.

M. ALDANA DOUAT :

« Excusez-moi, j'ai dépassé... Je suis à combien, le chronomètre ? »

M. LALANNE :

17.

M. ALDANA DOUAT :

« Je conclus en 1 minute si vous voulez. Je vais essayer, ce n'est pas sûr que j'arrive. Je ne suis pas très bon dans cet exercice.

Pour conclure, il ne faut pas oublier que là on est dans un vote de principe, donc l'idée c'est de dire... on vote le cadre. Est-ce qu'on est prêt à faire quelque chose tous ensemble ? Et on n'est pas encore dans les contenus, ce n'est pas fini. Comme l'a présenté M. LAHOURNERE, il y a des ateliers pour continuer à travailler sur ça. Donc, je pense qu'on ne doit pas se tromper de vote : c'est un vote sur le cadre, si on est prêt à continuer à travailler sur ce projet-là ou si on l'abandonne, ou on va sur autre chose. Et l'autre chose, exactement on ne sait pas ce que c'est. »

Monsieur le Maire :

Merci M. ALDANA.

M. DUHALDEBORDE.

M. DUHALDEBORDE :

« Merci Monsieur le Maire.

Un souhait : si pour le vote décisif du printemps on pouvait être dans les premiers à s'exprimer plutôt que dans les derniers, moi je n'y verrai que des avantages.

Monsieur le Maire, ce projet d'Agglomération unique, il est faisable, il est souhaitable, il est, on le sait depuis dimanche, majoritairement souhaité notamment au niveau du premier vote. Et il faut vraiment aller vers cette nouvelle Agglomération.

Cette démarche est le fruit d'une rencontre exprimée localement depuis très longtemps, et on n'a pas le temps de refaire l'histoire, la rencontre entre cette volonté locale et la volonté exprimée par des gouvernants, de natures parfois différentes, souvent les mêmes, depuis le début de années 90. Nous avons besoin, ici comme dans beaucoup d'autres endroits de France, de beaucoup plus de développement et de beaucoup plus de solidarité. Pour notre part, nous pensons que ce projet d'Agglomération unique pour le Pays Basque devrait nous y aider. Mais nous avons en même temps la nécessité, voire la responsabilité partagée de rechercher le vote le plus large au printemps. Nous devons respecter nos collègues élus qui disent « non », qui disent « non mais » parfois, en essayant de leur apporter, si nécessaire, d'ici le printemps, des réponses aux questions qu'ils se posent. Même si, Monsieur le Maire, quand on regarde, quand on fait l'effort, j'imagine que chacun l'a fait, de lire les 195 pages des Services de l'Etat sous l'autorité du Préfet de ce Département, quand on a lu les documents du Conseil des Elus, quand on a lu les documents du Conseil de Développement, évidemment donc on voit que, quand on lit également les articles, et notamment les prises de parole de ceux qui sont contre aujourd'hui, le problème évidemment est que ça concerne la gouvernance, l'organisation, les compétences, les finances, la fiscalité, et également quelque chose d'important la proximité. Ceux qui sont favorables à ce projet doivent donc continuer à expliquer et à convaincre. Comme je l'ai dit l'autre jour, je pense

évidemment qu'il faut viser le rassemblement le plus large, viser un consensus mou, vous me connaissez un petit peu, ce n'est pas un consensus mou qu'il faut viser évidemment c'est un consensus fort et surtout respectueux, c'est une obligation, des diverses sensibilités politiques et également des diverses Communes quelles que soient leurs tailles. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, en moins de 5 minutes, je vous dis que c'est dans cet esprit que, avec Julie BERGARA et Jean-Pierre ROSENCVSVEIG, nous dirons oui à ce projet d'Agglomération unique pour le Pays Basque. »

Monsieur le Maire :
Merci M. DUHALDEBORDE.
Jean-Jacques et Iñaki pour finir.

M. GOUAILLARDET :
Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais être, je pense, à peu près dans le même timing que M. DUHALDEBORDE. Je pense que ce n'est pas la longueur du propos qui en fait sa qualité.

Nous avons ce soir à donner notre avis à une proposition du Préfet : l'organisation administrative du Pays Basque par la fusion des 10 intercommunalités qui l'animent aujourd'hui. Ces 10 intercommunalités couvrent l'étendue de notre territoire. La question est un choix binaire : êtes-vous pour ou êtes-vous contre la création d'un EPCI Pays Basque ? Même si c'est un avis.

La question identitaire est posée pour une fois par l'Etat. Elle sonne comme une délivrance, une reconnaissance si souvent rejetée, une occasion à ne pas manquer. Comment ne pas adhérer sans frein à ce projet de territoire pour le Pays Basque dans son entier ? Si souvent interrogé, aussi vite repoussé dans l'histoire récente pour ne parler que du Département Basque ou d'une collectivité à statut particulier.

Dans l'écrite première de notre Constitution, nos représentants avaient déjà émis le vœu de créer un Département sur le seul territoire du Pays Basque. La conviction est donc forte de voir aboutir un jour une identité administrative Pays Basque. Alors, allons dans le sens de l'Histoire, ne manquons pas ce rendez-vous. Soyons les hommes et les femmes de ce territoire qui poseront cet acte pour l'avenir de nos enfants. A cet engagement et à cette idée, mon avis est favorable et je dis oui.

Cependant, le format de l'EPCI unique couvrant le territoire du Pays Basque proposé par le Préfet, en application de la loi, se concrétise aujourd'hui par un projet non abouti porteur de lourdes incertitudes à l'heure de ce débat. Le projet contient en lui des fragilités sur les piliers porteurs de la structure que sont la gouvernance, j'y reviendrai tout à l'heure, la fiscalité, les compétences.

Sur ce projet en réflexion depuis plus de 18 mois, le Préfet a fait travailler ses services, les juristes de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, s'est entouré d'experts, le Conseil des Elus saisi de cette question a lui-même sollicité un cabinet conseil.

La lecture fine effectivement de l'énorme dossier comme l'a souligné M. DUHALDEBORDE, et de ses annexes très techniques, m'amène à penser que si tous ces contributeurs n'ont pu à cette heure nous proposer un document clair et compréhensible de tous, je ne pense pas que les six mois qui viennent seront suffisants pour apporter toutes les réponses manquantes à nos légitimes questions et donneront à cette EPCI toutes les facilités d'une installation rapide et sereine en pleine symbiose avec la construction de la future grande Région, et propices à porter d'y voir clair à nos intérêts. Le calendrier et les règles de mise en œuvre de ce projet sont fixés par la loi, avec obligation de mise en place de la nouvelle entité au 1^{er} janvier 2017. Dire oui ce

soir à cette proposition serait un acte de foi et non un acte raisonné. La précipitation n'est pas de règle. Nous avons à nous positionner en conscience et pleine connaissance par respect de ceux qui nous ont élus.

Le point de la gouvernance est primordial et porte tout l'édifice. C'est le sujet le plus simple à comprendre. La technicité de mise en œuvre n'est pas comparable avec celle de la future fiscalité et des inquiétudes que son uniformisation suscite parmi les habitants des petites Communes.

La gouvernance de cette future EPCI est fixée par la loi qu'en bon républicains nous appliquons tous.

Dans son souci initial d'assurer la représentativité de toutes les composantes des EPCI, le législateur a donné une voix minimum à chaque Commune. Cette disposition légale appliquée à notre territoire comprenant 158 Communes va créer un déséquilibre très important dans la représentativité de ses habitants. Deux tiers des sièges du futur Conseil Communautaire seront détenus par un tiers des habitants. CIBOURE, Commune de plus de 7 000 habitants, aura 3 représentants, tout comme les Communes de LICHAN-SUNHAR, ETCHEBAR, ARHANSUS, qui, réunies, représentent 207 habitants. Je pourrais donner un autre exemple, j'ai fait un calcul : il faut 48 Communes de moins de 230 habitants, qui existent sur notre territoire, pour arriver à 6 940 habitants, qui elles auront donc 48 voix pour les représenter et nous CIBOURE on en aura 3.

Ne pensons pas que d'ici le mois de septembre 2016 le texte de loi pourrait être amendé par l'Assemblée Nationale, apportant une réponse légale au particularisme de notre territoire, que l'on qualifie de XXL, mais je pourrais dire triple XL.

Le rééquilibrage est nécessaire. Comment ? C'est le point dur autour duquel beaucoup d'énergie a été dépensée sans solution acceptable, basé sur beaucoup de conditions, et ce n'est pas pour rien que les experts sur ce point particulier n'utilisent que le conditionnel lorsque sont évoquées les modalités d'octroi des délégations au sein du futur bureau. Cette gouvernance reposerait sur un pacte entre élus. Ce n'est pas très rassurant. Je ne pense pas, comme cela a pu être dit, que des dérogations quant à la nomination du futur bureau communautaire, seraient de nature à rééquilibrer sa représentativité démographique.

Dire oui ce soir, c'est renforcer le Préfet dans une proposition unique, c'est le conduire à arrêter sans plus de concertation ce projet de territoire, et créer ainsi les conditions d'une gouvernance incertaine, susceptible de créer de réels dysfonctionnements et de nombreuses frustrations.

C'est pourquoi ce soir, je le dis avec conviction, la seule réponse qui nous soit raisonnable de donner à cet avis est un rejet de la proposition du Préfet.

Il s'agit bien sûr du rejet de l'administration en l'état proposée pour notre Pays Basque, il ne s'agit pas du rejet du périmètre de notre territoire que tous, à notre manière, dans nos différences, nous défendons. L'échec de cette organisation serait catastrophique, dévastateur. Dire non ce soir, c'est ouvrir des espaces de nouvelles propositions d'animation de notre territoire. Il nous faut trouver des solutions alternatives, construites dans le cadre de la loi. Ne devrions-nous pas commencer par travailler à la réduction du nombre de Communes avec la constitution de Communes nouvelles ? Cette hypothèse aurait le mérite d'offrir une gouvernance plus équilibrée.

Quel que soit le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale choisi par le Préfet, il devra être révisé avant 6 ans. Alors, donnons-nous ce temps nécessaire à l'élaboration de projet d'EPCI unique Pays Basque dépourvu de fragilité, qui donnera à notre Pays Basque tous les outils qui conforteront son rayonnement, sa dynamique, son épanouissement, et s'inscrira dans l'histoire de notre pays. Merci.

Monsieur le Maire :
Merci.
A toi Iñaki.

M. IBARLOZA :

Arratsalde on deneri, bonsoir à tout le monde, bonsoir Monsieur le Maire.

Du moment que nous sommes tenus à voter, il faudra prendre une décision quand même, il faudra la prendre même si c'est déjà fait pour la majorité de nos citoyens, alors je vais lire mon texte, parce j'ai à cœur de dire ce que je pense, je l'ai toujours eu, je le ferai encore aujourd'hui.

Après avoir refusé une collectivité territoriale à statut particulier, l'Etat nous propose, pour une fois, une proposition de l'Etat Français aux 158 Communes du Pays Basque une seule intercommunalité à fiscalité unique. Pour moi, c'est une vraie étape pour une communauté Pays Basque.

Regroupant 8 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération existantes, une opportunité historique et structurelle durable du Pays Basque, les Communes, les EPCI et le Conseil des Elus, le Conseil de Développement, le Biltzar des Maires appelé maintenant le Biltzar des Elus, les Députés, les Sénateurs du Pays Basque, le mouvement social Batera, les chambres consulaires et les partis politiques auraient aujourd'hui une reconnaissance.

Le Pays Basque réclame depuis 200 ans un pouvoir local sous une forme ou une autre. Ce pouvoir doit se rapprocher autant que possible d'une collectivité territoriale spécifique. Notre Pays est un territoire de 290 000 habitants, qui a une langue, une culture propre, pour un projet commun. Son développement et son avenir doivent être assurés au niveau local, et en partenariat avec l'Etat et la nouvelle Région Aquitaine, je parle bien de la nouvelle Région Aquitaine, le Département, mais aussi avec ses voisins du Pays Basque Sud, Euskadi et Navarre.

Il faut saisir cette opportunité d'obtenir à la fois une reconnaissance institutionnelle, une mise en place d'un vrai pouvoir en Iparralde. Sans méconnaître le changement et les difficultés, les incertitudes de l'exercice, cette intercommunalité unique a vocation de regrouper la totalité des 158 Communes qui forment aujourd'hui le Pays Basque.

Compte tenu de notre population et de la nature à la fois urbaine et rurale du territoire et des compétences nécessaires, la Communauté d'Agglomération ou la Communauté Urbaine qu'on devra choisir, parce que c'est quand même différent, a à ce jour les formes les plus adaptées pour nous.

La Communauté unique est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, sans être une collectivité territoriale au sens strict, dispose de la personnalité morale d'une assemblée démocratique composée de délégués de Communes, d'un exécutif communautaire, d'un budget, d'une fiscalité propre abondée par des dotations de l'Etat et d'un vaste panel de compétences obligatoires (logement, transport, foncier, économique) et optionnelles.

Avec la Communauté d'Agglomération, la compétence d'une administration territoriale, aussi bien d'Agglomération, permet transfert ou délégation de compétences supplémentaires à négocier.

La Communauté unique représente 80 % de ce que l'on pouvait attendre d'une collectivité territoriale à statut particulier que nous avons demandée et que l'Etat nous a refusée il y a quelque temps.

La question de gouvernance est la plus importante : comment faire travailler ensemble et efficacement une assemblée de 232 délégués de Communes ? Comment organiser de

façon efficiente l'exécutif communautaire ? Comment faire vivre les infrastructures anciennes des provinces, les zones urbaines, les vallées, les montagnes, tout en portant un projet collectif à l'échelle d'Iparralde ?

La gouvernance de la Communauté unique doit assurer un juste équilibre entre démocratie, diversité des territoires, efficacité de la gestion et la capacité d'évolution. Face à une assemblée plénière, le bureau doit être composé de Vices-Présidents spécialisés, de commissions à la fois géographiques et sectorielles. L'intégration du Conseil de Développement garantira la gouvernance et le dialogue avec la société civile. La permanence du Biltzar des Maire ou des Elus trouve également sa justification au-delà des compétences intercommunales.

Plateforme des compétences :

La mise en place s'accompagnera d'une rationalisation des formes de coopérations intercommunales à travers le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale SDCI, et d'une clarification des compétences par rapport aux Communes, Département et de la Région Aquitaine. Elle sera aussi la plateforme indispensable pour acquérir de nouvelles compétences par le transfert de l'Etat ou par délégation des conventions avec la grande Région et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Elle doit s'accompagner, dès la mise en œuvre, d'une véritable ambition. Elle doit intégrer le Syndicat Intercommunal de la Langue Basque (OPLB), l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL), le Conseil de Développement Economique, avec la grande Région, et proposer à l'Etat une expérimentation en matière de statut territorial de l'Euskara.

Le projet pour le Pays Basque est indissociable de la réforme territoriale dite loi NOTRe, adoptée en 2015, révision du seuil de population permettant la création des intercommunalités à fiscalité propre renforcée par la nouvelle réforme territoriale sous forme d'EPCI à fiscalité propre pour l'ensemble du Pays Basque, et intimement lié à la refonte de la carte intercommunale des Pyrénées-Atlantiques, et à l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) que le Préfet doit élaborer, faire approuver et enfin adopter au plus tard le 31 mars 2016. Ce n'est que si le SDCI valide le principe de la disparition des 10 EPCI actuelles et leur remplacement par une Communauté Urbaine ou Agglomération unique que l'Etat pourra ensuite au printemps 2016 lancer la procédure de création de la Communauté unique.

La Communauté Pays Basque donnera une voix et une légitimité institutionnelle du Pays Basque face à ses partenaires, qu'ils soient locaux, nationaux ou européens. Elle sera un maillon et un levier déterminant pour la construction de notre Pays Basque, et permettre d'appréhender de façon conjointe et coordonnée des questions aussi importantes que les infrastructures de transport, de gestion de l'eau, des déchets, l'attractivité et les labels touristiques, les sélections sportives, la culture, la langue basque et les relations avec la Navarre et Euskadi.

Ce vote de principe voulu par l'Etat est important pour connaître la volonté de nos Elus dans chaque Commune. Je suis certain que notre devoir est de faire le mieux possible pour nos habitants et prévoir et construire pour l'avenir de notre Pays et permettre à nos enfants et nos petits-enfants de naître, étudier, se soigner, travailler et de vivre en paix dans notre beau pays. Comme les régions françaises la grande NICE, la MANCHE, le COTTENTIN et d'autres régions ont fait le pas sans problème avant nous. Mais nous, nous ne pouvons oublier nos frères du Sud, Euskadi et Navarre, ont eu le courage de le faire il y a plus de 30 ans dans des conditions beaucoup plus difficiles que nous, avec la volonté, le respect, le travail tout est possible.

Le non donne toutes les raisons à l'Etat de faire, en toute liberté, son aménagement de notre pays à sa guise.

Le non ne construit pas notre pays dans la grande Région.

C'est pour tout cela que je vous demande, Mesdames, Messieurs, de voter oui.

Merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Maire :

Merci Iñaki.

Personne ne veut prendre la parole ?

M. ROSENCZVEIG :

« (Inaudible) sur un sujet que j'ai travaillé en lisant les 185 pages et en vous écoutant les uns les autres. Si je résume ce qu'on vient d'entendre, il y en a certains qui sont oui, qui sont pour mais avec des améliorations, en estimant que notamment sur le plan démocratique la gouvernance démocratique il fallait améliorer les choses et tenir compte des résistances, et d'autres qui disent non mais en disant qu'il faut des garanties. Donc entre ceux qui disent oui mai et ceux qui disent non mais, à mon avis c'est un problème de stratégie, et cela a été dit. Quel est le meilleur rapport de force ? Est-ce que c'est le oui ou est-ce que c'est le non pour faire progresser le projet ? Ce qui est sûr, deux remarques à toute vitesse, on n'y coupera pas à ce qu'il y ait effectivement cette Communauté unique. Donc, effectivement, je pense qu'effectivement il faut s'inscrire plutôt dans le positif, moins être vécu comme réactionnaire que comme voulant construire quelque chose. Dans ce pays, on souffre de tous les gens qui sont contre. Il faut se battre pour être pour. Il faut être pour le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide. Et juste sur cette position-là.

Et deuxièmement, et j'aurai terminé, c'est amusant que ce soit moi qui le dise ou qui le conforte, il y a rarement en France d'endroits où une organisation administrative ou politique qui nous est proposée ait un tel soubassement culturel et idéologique. C'est une chance fantastique de faire reconnaître l'idée Basque. Et je le dis en étant fortement républicain. Pour moi, ce n'est pas Freud qui l'emporte sur la République et ce n'est pas la Région qui l'emporte sur la République. C'est la République qui doit être première, et l'enjeu politique, les attentats que l'on vient de vivre le démontrent, nous sommes plus que jamais, nous les républicains, à devoir, parce qu'on s'est, j'allais dire on s'est endormi sur un siècle, on n'a pas suffisamment parlé de la République, Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité, on n'a pas suffisamment réfléchi et exprimé l'opinion qu'il pouvait y avoir en déphasage entre ce que nous affichions et la réalité, mais que c'est un combat, le combat pour les droits de l'homme c'est un combat en permanence, et nous sommes confrontés aujourd'hui à réécrire et à refonder, à reparler de la République. Il peut y avoir une République Française qui s'inscrive dans l'Europe et dans le même temps qui prenne en compte les territoires. C'est ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Une dernière chose, une image. J'ai été frappé ce matin en regardant les dossiers de la Préfecture, mais c'est incompréhensible, l'ensemble du schéma sur le Département, incompréhensible à la lecture. Il y a des cartes dans tous les sens, il y a des organisations par-ci, des organisations par-là. Moi je dirais, en bons sens pour reprendre un argument qui a été développé tout à l'heure, le Français moyen, le Basque moyen, le citoyen moyen, le contribuable moyen, il va dire aux politiques tout ça ça nous coûte trop cher, rationalisez les choses et soyez plus efficaces. C'est ça qui nous est demandé, et à mon avis on est sur la bonne piste.

Alors oui il y a un rapport de force à créer, avec des banderoles, avec des manifestations. Alors est-ce que c'est en votant non, en votant oui, que l'on va créer ce rapport de force, moi j'ai tendance à dire qu'il faut plutôt voter oui. »

Monsieur le Maire :

Merci.

Mes Chers Collègues, en préambule à mon intervention, je voudrais saluer la qualité et la tenue de notre Conseil de ce soir. Mais, pour ma part, je ne souhaite pas que nous nous trompions de débat, et surtout que des récupérations politiques soient faites par les uns ou par les autres.

Nous devons donner un avis sur le projet de Communauté Pays Basque. Il s'agit de nous positionner sur le périmètre proposé d'une intercommunalité de 158 Communes. Cet avis est un avis simple, dépourvu de portée décisionnelle, et destiné à éclairer Monsieur le Préfet ainsi que les membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Je souhaite d'ailleurs que toutes les contributions y soient examinées et pas seulement la proposition de Monsieur le Préfet.

Le moment historique auquel beaucoup ont fait référence n'est pas celui de ce soir mais il y aura lieu en avril dans cinq mois.

Et ne nous méprenons pas. Cet avis, comme tous ceux qui ont été rendus à ce jour, sera présenté, interprété, exploité comme un oui ou un non à la future Communauté Pays Basque. C'est dommage, car nous n'en sommes pas encore là et le débat de ce soir deviendra plus technique au mois d'avril. Nous devons décider ici en notre âme et conscience si oui ou non nous pouvons et nous devons engager CIBOURE, les Cibouriennes et les Cibouriens dans une intercommunalité unique. C'est le sens de notre débat, le seul.

Une réponse positive, même assortie de nombreuses restrictions et de conditions sera comptabilisée comme oui, et cela ne reflète pas nos interrogations.

Ce soir, il ne s'agit pas uniquement de répondre à des revendications très anciennes, il ne s'agit pas non plus de justifier notre choix comme étant un palliatif à la réforme des régions, ou bien l'unique réponse possible pour permettre au Pays Basque de compter demain dans notre nouvelle Région Aquitaine. Personne ici n'est opposé à une Communauté Pays Basque, et nous sommes tous d'accord pour sa reconnaissance institutionnelle. Mais les enjeux de ce projet sont trop importants pour le Pays Basque, ils sont aussi tout aussi fondamentaux pour l'Agglomération Sud Pays Basque et pour CIBOURE. Les faits sont là : CIBOURE n'est pas la plus peuplée de l'ensemble des 158 Communes du Pays Basque, elle ne compte que 7 025 habitants. Mais, compte tenu de notre taille, notre Ville serait impactée de plein fouet par les conséquences positives ou négatives de cette Agglomération XXL. C'est un effet d'échelle.

Compte du stade d'avancement de ce dossier, au vu des nombreuses études non achevées, de toutes les incertitudes qui subsistent, de toutes les questions restées sans réponse, je vous ai bien écouté « y a qu'à » « faut que », mais les questions n'ont pas de réponse.

Mon avis sera défavorable pour quelques raisons essentielles.

D'abord, l'absence d'un réel débat démocratique. Ce projet ne figurait pas dans le programme d'action des candidats aux dernières élections municipales. Aucun d'entre nous n'a été mandaté par nos électeurs Cibouriens pour engager l'avenir de notre Ville dans une telle direction. Nous estimons ne pas pouvoir valider dès maintenant une option aussi fondamentale pour notre territoire et ses habitants pour les prochaines décennies. Ce débat nous est imposé par le Gouvernement et son représentant, Monsieur le Préfet, comme l'on nous a imposé la trop grande Région Aquitaine.

Autre raison, c'est la représentativité des populations qui n'est pas acceptable. Cette organisation qui nous est proposée aboutit à une sous représentation très nette des territoires urbains au profit des territoires ruraux, Jean-Jacques l'a exprimé tout à l'heure. Quelques chiffres : les deux Communautés d'Agglomération Côte Basque Adour et Sud Pays Basque représentent la zone urbaine et rassemblent les deux tiers de la population. Ces 190 000 habitants disposeront seulement d'un tiers des sièges dans le futur conseil communautaire : deux tiers de la population pour un tiers des sièges. Ce n'est pas raisonnable.

Mieux, notre Agglomération Sud Pays Basque qui a 22 % de la population et 65 000 habitants pèserait pour 10 % des voix, quand d'autres intercommunalités, avec 4 % de la population auraient 16 % des voix.

Donc, je pose la question de savoir que devient le principe constitutionnel d'égalité devant le suffrage, et Monsieur le Juge, est-ce que cela ne mériterait pas une question prioritaire de constitutionnalité ?

M. ROSENCZVEIG :

« Sans vous interrompre, une question technique que je posais à Henri. Est-ce que ces proportions, ces calculs, sont posés par la loi NOTRe, ou est-ce c'est une décision préfectorale de dire qu'il y aura un type de représentation ? »

M. DUHALDEBORDE :

« C'est la loi. »

Monsieur le Maire :

Oui c'est la loi.

M. ROSENCZVEIG :

« Excusez-moi de vous avoir interrompu. »

Monsieur le Maire :

Après, il y a la gouvernance qui est complexe, on en a parlé. 43 Conseillers à l'Agglomération Sud Pays Basque, 43 Conseillers Communautaires, des débats ouverts, une très forte implication du bureau. Bref, des décisions au plus près de nos problématiques et des attentes de nos concitoyens avec seulement un bureau de 14 membres. Le périmètre proposé est celui d'une Agglomération XXL, sans égale ou presque dans tout l'hexagone : 158 Communes, 232 Conseillers Communautaires pour 295 500 habitants, et un bureau communautaire qui s'appelle par moments une commission permanente de 60 membres. Commission permanente ou bureau, nous devons avoir à l'esprit que seul le vote du Conseil Communautaire sera légitime pour son budget, sa fiscalité, ses tarifs, ses projets d'aménagement, ses compétences. Seul compte le vote du Conseil Communautaire. Ce dont nous avons besoin demain, c'est d'un modèle de gouvernance juste et adaptée pour tout le Pays Basque.

A titre de comparaison, pour enfoncer un peu le clou, notre nouvelle grande Région comportera demain moins de Conseillers Régionaux, 183 pour une Région de 6 millions d'habitants, alors que notre Pays Basque aura 232 Conseillers Communautaires pour 295 500 habitants.

Autre exemple encore : MARSEILLE PROVENCE METROPOLE 1,8 millions d'habitants, 6 fois plus que notre Pays Basque, 92 Communes, 239 Conseillers, autant que le Pays Basque. Mais là, je crois savoir que le journal « Le Monde » vient de nous apprendre que le Tribunal Administratif de MARSEILLE a décidé de suspendre les

deux arrêtés du Préfet décidant de la composition de ce Conseil Métropolitain, 239 pour 92 Communes, en renvoyant devant le Conseil d'Etat la question de la compétence du Préfet à définir ce schéma. Cela doit nous interpellé un petit peu.

Aujourd'hui, travailler à 12 Communes au sein de l'Agglomération Sud Pays Basque n'est pas toujours simple, mais nous le savons. Il est parfois complexe de raisonner en projet. Mais après une année et demie de travail, nous avons désormais une belle feuille de route pour nos projets d'Agglomération auxquels nous devrions peut-être renoncer. Comment imaginer sérieusement, même en étant très optimiste comme certains ce soir, que du jour au lendemain nous pourrions travailler à 158 et réussir ce mariage. De belles scènes de ménage vont être en perspective.

Autre raison, c'est l'impact du projet sur la fiscalité qui n'a pas été réellement apprécié. A ce jour il existe pour nous ici un subtil équilibre entre les ressources fiscales de la Ville et celles de l'Agglomération, mais nous devons être attentifs à ce que ce projet ne mette pas l'équilibre en péril, car les conséquences fiscales sont inéluctables. D'abord parce qu'un rééquilibrage sera nécessaire et pourra entraîner des hausses d'impôts pour tout le monde, malgré le lissage promis, et au-delà de cet effet mécanique, l'échelle XXL va créer forcément de nouveaux besoins. Uniformiser signifiera préalablement davantage de services à mettre en œuvre qui généreront des augmentations d'impôts, ou la mise en place d'une taxe sur les transports, comme sur le BAB. C'est un paradoxe face à nos promesses électorales de maîtriser la fiscalité. D'ailleurs, un élu d'URRUGNE qui s'appelle Hervé PICOT, vient de donner une contribution à l'Agglomération où il démontre par $A + B$ qu'augmenter les tailles des intercommunalités c'est augmenter les impôts, et non pas une diminution.

Enfin, il y a une perte de proximité pour nos concitoyens. A l'heure où nous cherchons à mettre le citoyen au cœur de nos réflexions, à l'heure où nous cherchons à optimiser le Service Public que nous proposons pour le rendre plus proche de nos habitants, cette Agglomération XXL nous éloignera de nos populations.

Quant à nos entreprises, les TPE, les artisans qui souffrent déjà d'un manque de proximité avec la Région qui ne leur redistribue aucun euro, qu'en sera-t-il demain malgré le futur poids espéré par tous pour notre Pays Basque auprès de cette Région ? On peut se le demander.

Je pourrais développer d'autres facettes de ce dossier, comme celles des compétences, c'est aussi une question essentielle, mais j'ai déjà été trop long.

Je conclurai donc en insistant sur un point essentiel : refusons toute approche manichéenne. Il n'est pas question dans ce débat de laisser penser qu'il y aurait les bons qui plébiscitent cette intercommunalité, les méchants qui n'en veulent pas, ceux qui comprennent tout, ceux qui ne comprennent rien, ou encore ceux qui aiment le Pays Basque et ceux qui ne l'aiment pas, les anti-basques primaires comme l'a dit Eneko tout à l'heure. Soyons francs avec nos concitoyens, parlons des véritables enjeux, ceux de la vie quotidienne, des services que nous leurs devons, de la transparence, de la fiscalité. Nous sommes tous profondément attachés à défendre le Pays Basque, sa langue, son identité. C'est un dénominateur commun entre nous tous. Pour autant, il ne doit pas servir d'alibi, et j'observe que certaines autres Communes, dont les quatre de l'ACBA, plus GUETHARY, plus d'autres, éprouvent les mêmes doutes. Ces mêmes doutes exprimés aussi par le Conseil Communautaire de l'ACBA.

La proposition qui nous est faite comporte trop de points d'insatisfaction, de doutes, d'incertitudes, et nous ferait prendre en l'état des risques non maîtrisés.

Alors, à l'intérieur d'un Pays Basque aux frontières historiques, d'autres solutions sont possibles, qui n'ont pas été sérieusement proposées : trois Agglomérations fédératives auprès des trois provinces historiques, un pôle métropolitain où l'on pourrait regrouper

les 10 intercommunalités existantes en 3 ou 4 Communautés d'intérêts, des Communautés bâties sur les bassins de vie, etc...

Il existe donc d'autres solutions que la voie intégrative que nous propose Monsieur le Préfet. Il existe aussi des solutions pour que la solidarité entre la côte « les riches » et l'intérieur « les pauvres », selon Mme CAPDEVIELLE, des solutions pour que cette solidarité soit améliorée.

En notre âme et conscience, et au vu de l'ensemble des éléments que nous venons d'évoquer, au nom de l'intérêt des Cibouriens et des Cibouriennes, et du mandat qu'ils nous ont confié, nous ne pouvons soutenir ce projet au seul motif que nous ne pouvons pas rater ce rendez-vous de l'Histoire. Nous ne pouvons pas engager CIBOURE dans une voie incertaine ou nous regretterions. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un débat précipité, incomplet ou fleurissent des arguments simplistes.

Comme l'a dit Jean GRENET, l'ancien Maire de BAYONNE, il l'a écrit même : « Quand la passion et l'idéologie identitaire entrent dans un débat, la raison en sort ». Les prochains mois seront essentiels. Il reste beaucoup d'incertitudes à lever, et vous pouvez comme toujours compter sur notre travail à vos côtés.

Nous voterons peut-être oui pour cette ECPI au printemps, mais, pour le moment je vous demande de voter non en attendant d'en savoir plus.

Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur le Maire :

Je vais vous proposer, afin de ne pas continuer à stigmatiser les tenants du « non », de voter à bulletins secrets.

Pour ceux qui se sont exprimés, il n'y aura pas de doute.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur l'évolution de périmètre de l'Agglomération Sud Pays Basque, composée de 12 Communes, à une Agglomération Pays Basque regroupant 158 Communes.**

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux afin que ces derniers insèrent leurs bulletins dans l'urne présentée par M. LAHOURNERE.

Le scrutin terminé, l'urne est ensuite ouverte et Mme DOSPITAL constate que le nombre de bulletins s'élève à vingt sept.

Mmes DOSPITAL et IDIARTEGARAY-PUYOU procèdent alors au dépouillement.

Monsieur le Maire annonce le résultat du scrutin à bulletins secrets :

- Avis favorable : 9 voix
- Avis défavorable : 16 voix
- Bulletins blancs : 2.

ADOpte A LA MAJORITE

II/ Questions diverses.

Monsieur le Maire :

Nous avons des questions diverses :

Mme DUGUET en a posé deux, et une par M. Eneko ALDANA DOUAT.

Première question par Mme DUGUET :

« *Quelle est la suite donnée au permis de construire de la Résidence Olhaberrria ?* »

Donc, Monsieur le Adjoint à l'Urbanisme vous allez répondre.

Mme DUGUET :

« *Excusez-moi, Monsieur le Maire, je souhaiterais quand même étayer ma question.* »

Monsieur le Maire :

Non, vous posez une question et on vous répond.

Mme DUGUET :

« *Oui, mais la question je l'étaye. J'ai droit à deux minutes, Monsieur le Maire. Cela va aller très vite.*

Lors du dernier Conseil Municipal, je vous ai demandé de procéder à la vérification de la construction Olhaberrria, procédure identifiée sous le terme de récolement. Suite à ce récolement que vous avez fait exécuter, il apparaît bien qu'il y a dix logements et non neuf comme prévu. Quant à la surface de plancher, elle est augmentée de 10 m², 799 m² au lieu des 789 m² autorisés dans le permis de construire. Et cette différence, on ne peut pas l'imputer aux commerces. »

Monsieur le Maire :

C'est faux.

Mme DUGUET :

« *Prouvez-moi. Suite à cette non-conformité, l'article R 462-9 du Code de l'Urbanisme prévoit deux cas de mises en demeure : soit le dépôt d'un dossier modificatif implicitement lorsqu'il apparaît que les travaux effectués peuvent être régularisés, ou mise en conformité des travaux avec l'autorisation accordée.*

Le texte précise que la mise en demeure doit rappeler les sanctions encourues. Dans les deux cas, dès lors que les travaux ne sont pas conformes à l'autorisation, il convient, en application des articles L 481 et 4 de dresser procès-verbal et de le notifier à l'intéressé. Vous devrez également préciser le délai laissé au pétitionnaire pour mettre la construction en conformité à l'autorisation ou déposer un dossier modificatif. Une copie du procès-verbal constatant une infraction est transmise sans délai au Ministère Public. Je vous remercie de me faire copie de la mission remise au fonctionnaire chargé du récolement ainsi que le procès-verbal qui en a découlé.

Pour résumer, nous avons donc une fausse déclaration de fin des travaux non conforme au permis de construire, soit un logement supplémentaire et 10 m² supplémentaires. Pour moi, l'enjeu sur ce site était de respecter les règles édictées dans votre « feu » le PLU et d'avoir du logement social en centre ville.

Je précise que le permis modificatif auquel vous avez fait allusion en septembre dernier et en Commission d'Urbanisme ne peut être demandé que si, implicitement, il apparaît que les travaux effectués peuvent être régularisés. Il ne s'agit pas de faire établir un

permis de construire modificatif régularisant les irrégularités, car, dans ce cas-là, même une place de stationnement fera défaut.

Alors, Monsieur le Maire, quelle est la suite donnée au permis de construire de la résidence Olhaberria ? Je vous remercie. »

M. GOUAILLARDET :

Je vais dire brièvement une réponse concernant cette question qui a été déjà largement débattue en Commission d'Urbanisme, mais je vais vous apporter des précisions supplémentaires puisque vous en demandez un petit peu plus. Suite à la déclaration attestant l'achèvement des travaux qui nous a été remise et la conformité déposée en Mairie le 6 juillet 2015, et considérant, comme nous l'avons dit, l'obligation de récolement vu la présence d'établissements recevant du public (ce sont les deux commerces situés en rez-de-chaussée de la propriété), une visite de récolement a été organisée sur site le 3 novembre 2015. Avant cette date, le pétitionnaire a déposé un modificatif de permis délivré en cours de validité le 26 octobre 2015, pour corriger sa déclaration citée ci-dessus portant à 10 le nombre de logements au lieu de 9 initialement projetés. Les modifications portent sur la division de l'appartement 202 de type 5 d'une surface de 137,50 m² en deux appartements, 202 A et 202 B, d'une surface de 69 m² et 68,40 m². Un refus conservatoire de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, conformément à l'article, puisque vous aimez citer des articles, R 462-1 du Code de l'Urbanisme, subordonné à la délivrance du permis modificatif, sera adressé au pétitionnaire avant le délai des cinq mois imposé par les textes, soit avant le 5 décembre 2015 pour ne pas avoir l'autorisation tacite. J'ai terminé. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci.

Deuxième question : est-ce que vous avez un préambule aussi long que pour la première ?

Mme DUGUET :

« Non, c'est plus court. Je vous ai porté une photo, ce sera plus simple. »

Monsieur le Maire :

Non. La question est : **« Pourriez-vous procéder à la mise en sécurité des piétons place de la Croix Rouge ? »**.

Mme DUGUET :

« Oui, parce qu'un riverain de la Croix Rouge a appelé mon attention sur un problème de stationnement à la Croix Rouge, juste devant la croix, rue Baignol. Un trottoir a été abaissé pour favoriser l'accessibilité en fauteuil roulant pour toute personne en situation de handicap, et deux petites barrières ont été placées à environ deux mètres de la route. Je précise qu'il n'y a pas de passage piéton sur ce site. Aussi, lors de la sortie des enfants de l'école, un véhicule peut stationner sur cet espace libre entre les barrières et la route. Les enfants, du coup, se déplacent sur la route. C'est en ce sens que ce Monsieur, cette personne m'a interpellée. Alors serait-il peut-être possible, je n'en sais rien, d'envisager de mettre deux poteaux comme ceux que l'on trouve le long de toute la rue Baignol jusqu'à Agorette ?

Voilà. Monsieur le Maire, pourriez-vous procéder à cette mise en sécurité des piétons place de la Croix Rouge ? »

Monsieur le Maire :

Vous avez de la chance d'être interpellée par les gens, ils pourraient venir à la Mairie et poser les mêmes questions.

M. ANIDO :

Et je serais heureux de les recevoir pour aller voir sur place avec eux. Je te prendrai la photo tout à l'heure Dominique. Quand tu parles des barrières de l'école c'est lesquelles ? Les croix Saint-André quand on monte la côte ?

Mme DUGUET :

« Non, juste en face de la croix. Il y a deux petites barrières qui empêchent, je ne sais pas quoi, parce qu'entre le trottoir, la barrière et la route, il y a un espace de deux mètres. Donc les véhicules se garent toujours dessus au moment de la sortie de l'école. »

M. ANIDO :

Je vais aller voir. Il faut savoir qu'on est en train de repeaufiner un petit peu certains quartiers, et sur la Croix Rouge on est en train de faire un point de rencontre un peu comme à SAINT JEAN, priorité aux vélos et aux piétons, et la vitesse n'est que de 20 km/h, et cela donne priorité en suivant aux piétons et aux vélos. On est en train de revoir un petit peu ça au centre de la Croix Rouge, parce qu'il va sans dire aussi que les trottoirs sont étroits. C'est la vieille ville et si on fait des trottoirs de 1,40 m on ne circule plus. Le choix est de laisser les trottoirs comme ils sont tout en mettant cette formule-là qui autorise les piétons et les vélos, en leur donnant la priorité sur le véhicule.

Mme DUGUET :

« D'accord. »

Monsieur le Maire :

M. Eneko ALDANA, vous en aviez une. Vous aussi des riverains vous ont interpellé.

Monsieur ALDANA DOUAT :

« Vous pouvez la lire. »

Monsieur le Maire :

Vous n'aviez rien à dire ?

« Des riverains du quartier Marinela nous ont interpellés au sujet des difficultés que rencontrent les piétons de l'avenue Gabriel Delaunay. En effet, l'état des trottoirs ainsi que le stationnement anarchique des véhicules obligent souvent les piétons à marcher sur la chaussée, avec tous les risques que cela comporte.

Compte tenu des futurs travaux de voirie planifiés dans le quartier Marinela, et sans mettre en concurrence l'activité des entreprises et la sécurité des piétons, ne pourrions-nous pas trouver une solution provisoire, peu coûteuse, qui assurerait la sécurité des piétons et qui permettrait aussi aux entreprises de pouvoir travailler convenablement ? »

M. ANIDO :

Pour l'avenue Gabriel Delaunay, je pense que c'est la rue dont tout le monde parle parce qu'on a eu un interlocuteur qui est venu souvent nous voir qui habite dans les tours,

qu'on a rencontré, avec qui on a discuté, avec qui on a vu des projets, et le lendemain cette personne est venue en nous disant « non ce que je vous ai dit je ne veux plus, maintenant je veux autre chose ».

Alors, maintenant il faut savoir qu'à partir de demain l'installation du chantier va se préparer avenue Gabriel Delaunay : toute l'avenue Gabriel Delaunay côté CCI, ce qui veut dire côté Encan, va être avec un trottoir en accessibilité, les travaux commencent demain par une entreprise privée, et après, rue Errepara, à partir du centre Marinela, on rejoint pour l'accessibilité handicapés aussi, les trottoirs vont être faits en régie avec les ouvriers de la Ville (parce qu'il n'y a pas trop à faire, les trottoirs sont assez larges). Mais après, on va imposer une réglementation aux garages qui sont là et qui envahissent un peu le secteur. Je pense aussi que vous avez dû avoir, comme moi n'en ai eues, des remontrances un petit peu sur l'utilisation du domaine privé par ces entreprises. Donc on va aller les voir gentiment en leur disant de respecter le trottoir qu'on aurait fait.

Juste pour info. Quand tu dis la voirie, ce n'est pas la chaussée roulante, tu parles des trottoirs, parce que la voirie a été refaite à neuf il y a un an. J'en conviens que les trottoirs... mais on avait un problème parce pour le trottoir on n'a que 50 cm à nous, on va être obligé de prendre sur la route, parce tout le reste du périmètre appartient à la CCI.

M. ROSENCZVEIG :

« Vous permettez ? 20 secondes de réaction que j'aurais dû faire avant, mais que je fais maintenant. 20 secondes de réaction pour saluer la qualité du débat qu'on a eu tout à l'heure sur la création de ce grand ensemble institutionnel, et dire que j'ai personnellement apprécié non seulement le débat, la conclusion, mais aussi que vous fassiez procéder à un vote à bulletins secrets. C'est rare dans ce pays qu'on le fasse sur initiative et je pense que c'était intéressant pour tout le monde. C'est le respect de la liberté de chacun, et je crois qu'il fallait le saluer. Je ne suis mandaté par personne, et je pense qu'on sera nombreux à le penser.

Ce qui m'amène à dire, en faisant un pied de nez, que, plus que jamais j'ai envie de participer à ce Conseil Municipal. »

Séance levée à 20 h 30